

Mgr d'Ornellas préfère les traditions antérieures à 1969

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Nonce](#)

Date : 4 juin 2010

Un lecteur bien informé m'écrit suite à [l'article de ce matin](#) sur **les armoiries de Mgr d'Ornellas** :

"l'usage héraldique de la mitre et de la crose dans les ornements extérieurs de l'écu a été formellement proscrit par l'instruction [Ut sive sollicite](#) du **31 mars 1969**. D'ailleurs, même dans l'usage antérieur, ces attributs ne figuraient habituellement pas dans les armoiries archiépiscopales qui ne comportaient que le chapeau vert à 20 glands, la croix processionnelle à double traverse posée en pal derrière l'écu et le palium."